Attestation - Formation minimale OAC 8 al. 2bis

FO 302 22 - Page 1 sur 1 Version 4.0 - 21.02.2023 - MNI

Données du conducteur	
Madame Monsieur	No client :
Nom/s :	Prénom/s :
Adresse :	No postal et localité
Date de naissance	Nationalité (pour ressortissant étranger D, F, GB, etc.)
Commune/s et (pour ressortis-canton/s d'origine sant suisse)	
Téléphone/s pour vous joindre entre 8h et 16h :	
Courriel:	
Le moniteur chargé de la formation atteste que le conducteur a suivi la formation et atteint les objectifs. (8 OAC al. 2ter)	
La formation minimale comprend : 52 leçons de conduite d'au moins 45 minutes pour les candidats titulaires d'un permis de conduire de la catégorie B ou de la sous-catégorie C1 ou D1	
24 leçons de conduite d'au moins 45 minutes pour les candidats titulaires d'un permis de conduire de la catégorie C	
12 leçons de conduite d'au moins 45 minutes pour les candidats titulaires d'un permis de conduire de la catégorie D limité aux trafic de ligne	
Lieu et date :	Signature et timbre du moniteur :
À remettre à l'expert au départ de l'examen pratique.	